

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance du 2 juillet 2019, le conseil municipal a adopté les projets de règlements suivants:

Règlement no 326-2019 portant sur la volumétrie des bâtiments résidentiels (toits plats) et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018 et 325-2019)

Règlement no 328-2019 portant sur la production et la transformation de cannabis en zone agricole et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019 et 326-2019)

Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation relative à ces règlements, le **lundi 7 octobre 2019, à 20h00**, à la salle du conseil située au 128, route Coulombe, Saint-Isidore.

Ces projets de règlements visent à modifier la volumétrie des bâtiments résidentiels afin de répondre aux normes pour la deuxième phase du Gîte de St-Isidore et à spécifier les normes relatives à la production et à la transformation de cannabis en zone agricole.

Une copie de ces règlements est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce quatrième (4^e) jour du mois de juillet deux mille dix-neuf (2019).

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, le quatrième (4^e) jour de juillet 2019, aux endroits déterminés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 4 juillet deux mille dix-neuf (2019).

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière